

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_01 – Modification de la délibération du 9 septembre 2021 relative à la réévaluation du taux de la TCCFE

Par délibération du 9 septembre dernier, le conseil municipal de Chateaubernard a décidé de porter le coefficient multiplicateur de la TCFE à 8,5, pour 2022.

En effet, "En vertu des dispositions de l'article L. 2333-4 du code général des collectivités territoriales (modifié par l'article 54 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) :

- Au titre de l'année 2021, le conseil municipal fixe, avant le 1er octobre 2020, le tarif de la majoration prévue à l'article L. 2333-2 en appliquant aux montants mentionnés à l'article L. 3333-3 un coefficient multiplicateur unique choisi parmi les valeurs suivantes : 4 ; 6 ; 8 ; 8,5.

- Au titre de l'année 2022, le conseil municipal fixe, **avant le 1er juillet 2021**, le tarif de la majoration prévue à l'article L. 2333-2 en appliquant aux montants mentionnés à l'article L. 3333-3 un coefficient multiplicateur unique choisi parmi les valeurs suivantes : 6 ; 8 ; 8,5.

Si une commune n'a pas délibéré pour instaurer un coefficient multiplicateur, ou si elle a précédemment adopté un coefficient multiplicateur inférieur aux valeurs minimales prévues aux deux premiers alinéas du présent article, le coefficient multiplicateur appliqué sur son territoire est 4 au titre de 2021 et 6 au titre de 2022."

Or, le conseil municipal a délibéré sur ce coefficient multiplicateur, le 9 septembre 2021, soit au-delà de la date légale fixée au 1er juillet 2021.

En conséquence, la décision du conseil municipal ne pourra pas être applicable pour l'exercice 2022 et le coefficient multiplicateur restera donc à 6, pour 2022.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de porter le coefficient multiplicateur de la TCCFE à 8,5, pour 2023.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Porte à la majorité le coefficient multiplicateur de la TCCFE à 8,5, pour 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

République Française
Département la Charente
Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_02 – Modification du tableau des effectifs

Il y aurait que le conseil municipal se prononce favorablement sur la modification du tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

- Création d'un poste d'adjoint administratif, filière administrative au 21/10/2021 temps complet
Mission : secrétariat de direction des services techniques
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal 35h titulaire filière technique au 01/12/2021
Mission : secrétariat de direction des services techniques

- Suppression d'un poste d'ingénieur territorial 35h titulaire filière technique au 5.10.21
Mission : direction des services techniques

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable à la modification du tableau des effectifs dans les conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

République Française
Département la Charente
Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021

Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_03 – Admission en non-valeur

A la demande de la trésorerie municipale de Cognac qui dans l'impossibilité de recouvrer certains titres, il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur des pièces présentées en annexe.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorable sur l'admission en non-valeur des pièces présentées en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

République Française
Département la Charente
Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_04 – Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance

M. le Maire rappelle que, par délibération n° 2020-08-02 en date du 3 septembre 2020, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CHARENTE pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque PREVOYANCE.

Il informe l'assemblée qu'au terme de cette mise en concurrence le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité Technique, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 25 mai 2021, TERRITORIA MUTUELLE.

Une convention de participation sera mise en oeuvre à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans (avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an pour des motifs

d'intérêt général) à laquelle la Ville de Châteaubernard a la possibilité d'adhérer par le biais d'une convention dont le modèle est joint à la présente délibération.

La ville de Châteaubernard souhaitant adhérer M le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- d'une part, de fixer la participation financière à accorder aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et d'en définir les éventuelles modulations ;
- d'autre part, de retenir, l'assiette de garanties **pour l'ensemble des agents adhérents au contrat** parmi les choix suivants :
 - Choix 1: la collectivité choisit de ne pas assurer le régime indemnitaire,
 - Choix 2 : la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire (45%) pendant les périodes de demi-traitement,
 - Choix 3 : la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire pour l'ensemble de ses agents, pendant les périodes de demi-traitement, et pendant les périodes de plein-traitement pour les congés de CLM, CLD et CGM, à hauteur de 95%.

Il ajoute que cette assiette s'appliquera à **la garantie obligatoire de maintien de salaire** mais également à **deux garanties optionnelles** que les agents pourront contracter en complément à savoir :

- la garantie invalidité permanente pour compléter la pension par une rente permettant de conserver jusqu'à 95 % du traitement indiciaire net,
- la garantie perte de retraite (pour les agents CNRACL uniquement) permettant le versement d'un capital.

Cependant, ce choix n'impactera pas l'assiette de la garantie capital décès-PTIA, troisième option offerte aux agents, dont l'assiette de cotisations exclut la prise en compte du régime indemnitaire.

Enfin, il rappelle que, conformément à la réglementation, le Comité Technique a donné son avis sur le principe de cette adhésion ainsi que sur ses conditions de mise en oeuvre lors de sa séance du mercredi 29 septembre 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal, donnant mandat au Centre de Gestion pour qu'il organise la mise en concurrence des candidats,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion de la Charente et TERRITORIA MUTUELLE,

Il est proposé aux membres du conseil municipal

- d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec TERRITORIA MUTUELLE, en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant :

Montant unitaire mensuel brut : 10 €/agent,

La participation pourra être revalorisée par prise d'une nouvelle délibération

- de retenir pour l'ensemble des agents adhérents au contrat l'assiette de garanties suivante *choix 1*

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Adhère à l'unanimité à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec TERRITORIA MUTUELLE, en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant

- Accepte à l'unanimité d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;

- Accorde à l'unanimité une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et fixe à l'unanimité le niveau de participation suivant:

Montant unitaire mensuel brut : 10 €/agent,

La participation pourra être revalorisée par prise d'une nouvelle délibération

- Retient à l'unanimité pour l'ensemble des agents adhérents au contrat l'assiette de garanties suivante : *choix 1*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_05 – Adhésion à la convention de participation pour le risque santé

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2020-08-02 en date du 3 septembre 2020, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la CHARENTE pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque SANTE.

Il informe l'assemblée qu'au terme de cette mise en concurrence, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité Technique, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 25 mai 2021, la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE avec une tarification par classe d'âge.

Une convention de participation sera mise en œuvre à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans (avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an pour des motifs d'intérêt général) à laquelle la ville de Châteaubernard a la possibilité d'adhérer par le biais d'une convention dont le modèle est joint à la présente délibération.

La ville de Châteaubernard souhaitant adhérer, M. le Maire expose qu'il convient de fixer la participation financière à accorder aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et d'en définir les éventuelles modulations. Enfin il rappelle que conformément à la réglementation, le Comité Technique a donné son avis sur le principe de cette adhésion ainsi que sur ses conditions de mise en œuvre lors de sa séance du mercredi 29 septembre 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal donnant mandat au Centre de Gestion pour qu'il organise la mise en concurrence des candidats

Vu la convention de participation santé signée entre le Centre de Gestion de la Charente et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque SANTE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant :

Montant unitaire mensuel brut :15 €/agent,

La participation pourra être revalorisée par la prise d'une *nouvelle délibération*

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Adhère à l'unanimité à la convention de participation conclue, pour le risque SANTE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;

- Accepte à l'unanimité d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;

- Accorde à l'unanimité une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et fixe à l'unanimité le niveau de participation suivant:

Montant unitaire mensuel brut :15 €/agent,

La participation pourra être revalorisée par la prise d'une *nouvelle délibération*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_06 – Décision modificative n°3

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver la décision modificative n°3 telle que présentée en annexe ;

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité la décision modificative n°3 telle que présentée en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_07 – Acquisition parcelle AV 249 - Indivision CARTEAU

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AV 249 appartenant à l'indivision CARTEAU dans les conditions suivantes :

Surface 4 825 m²

Achat au prix de 16 € le m²

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la ville de Châteaubernard.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

- Se prononcer sur l'acquisition de la parcelle AV 249
- D'autoriser l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Se prononce à la majorité favorable sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AV 249 appartenant à l'indivision CARTEAU.
- Autorise à la majorité l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

République Française
Département la Charente
Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_08 – Acquisition partie de la parcelle AM 129 - Famille COUPAUD

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AM 129 appartenant à l'indivision COUPAUD dans les conditions suivantes :

Surface 490 m² (sous réserve de bornage),

Achat au prix de 0,61375 € le m²

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la ville de Châteaubernard.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

- Se prononcer sur l'acquisition de la parcelle AM 129
- D'autoriser l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Se prononce à l'unanimité favorable sur l'acquisition de la parcelle AM 129 appartenant à l'indivision COUPAUD
- Autorise à l'unanimité l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

République Française
Département la Charente
Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_09 – Acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle BI 76p M. et Mme Gérard DAGNAUD et M. Cédric DAGNAUD

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BI 76p pour prolongement de la voirie de l'impasse de Fontdouce appartenant à Monsieur et Madame Gérard DAGNAUD et M. Cédric DAGNAUD dans les conditions suivantes :

Surface 80 m² (sous réserve de bornage)

Achat à l'euro symbolique

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la ville de Châteaubernard.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

- Se prononcer sur l'acquisition de la parcelle BI 76p
- D'autoriser l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Se prononce à l'unanimité favorable sur l'acquisition de la parcelle BI 76p appartenant à Monsieur et Madame Gérard DAGNAUD et M. Cédric DAGNAUD
- Autorise à l'unanimité l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	26

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

Ne prend pas part au vote : Mme HALLER Dorothée

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_10 – Vente d'une partie de la parcelle AV 762 / SCI CASA LOMA

Dans le cadre de la construction d'une micro crèche, Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur :

La vente d'une partie de la parcelle cadastrée AV 762 à la SCI CASA LOMA dans les conditions suivantes :

Surface 462 m² (sous réserve de bornage)
Vente sur la base de 16 € le m²
Les frais de bornage et de notaire seront à la charge la SCI CASA LOMA

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

- Se prononcer sur la vente d'une partie de la parcelle AV 762
- D'autoriser la vente de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Se prononce à la majorité favorable sur la vente d'une partie de la parcelle AV 762

- Autorise à la majorité la vente de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

République Française
Département la Charente
Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	26

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

Ne prend pas part au vote : Mme HALLER Dorothée

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_11 – Acquisition d'une partie de la parcelle AD6 / SCI CASA LOMA

Dans le cadre de la construction d'une micro crèche, il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur :

L'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AD 6 pour maintien de l'emplacement réservé appartenant à la SCI CASA LOMA dans les conditions suivantes :

Surface 90 m² (sous réserve de bornage)

Achat sur la base de 16 € le m²

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la ville de Châteaubernard.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

- Se prononcer sur l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 6
- D'autoriser l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Se prononce à la majorité favorable sur l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 6
- Autorise à la majorité l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

République Française
Département la Charente

Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_12 – Information sur l'attribution du marché reprise et extension du parking du Castel

Procédure

Ce marché est passé sur la base d'un MAPA

Il concerne les travaux portant sur l'aménagement de la reprise et de l'extension du parking du Castel

Deux lots

Lot 1 – VRD avec tranche optionnelle (déplacement éclairage public au sol parking terre pierre existant)

Lot 2 Aménagements paysagers

LOT 1 – VRD avec tranche optionnelle

Jugement des offres

• Critère de jugement des offres	•
• Prix	• 40 points
• Valeur Technique	• 60 points

Candidatures reçues

- SARL GATINEAU
- COLAS
- EIFFAGE ROUTE SUD OUEST
- SCOTPA
- LALANDE TP

La commission retient la candidature de SCOTPA pour un montant total de 107 871,54 € TTC sans retenir la tranche optionnelle

LOT 2 – Aménagements paysagers

Jugement des offres

• Critère de jugement des offres	•
• Prix	• 40 points
• Valeur Technique	• 60 points

Candidatures reçues

- Mon jardin en Charente/ jardins de l'Angoumois

La commission n'a pas retenu la seule offre proposée, financièrement très au-dessus de l'estimation prévisionnelle du maître d'œuvre.

Une nouvelle consultation sera lancée par simple devis.

Le Conseil Municipal a été informé sur l'attribution du marché reprise et extension du parking du Castel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_13 – Autorisation à M le Maire de signer une convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Charente dans le cadre de la santé, l'hygiène et la sécurité au travail

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail.

D'autre part, il propose une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST), d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du Document Unique, rencontres sécurités, études de postes...).

Enfin, il propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités qu'elle que soit leur taille.

Une nouvelle convention unique permet d'adhérer, « à la carte », à ces différents services, selon l'organisation propre à chaque collectivité.

- **Médecine du travail** : La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux. Le service médecine du Centre de Gestion, actuellement composé de 4 médecins, *suit déjà notre collectivité* ;
- **Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité** : Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner (après avis du CST/CHSCT) un agent formé chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (CISST) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale. L'agent CISST du CDG permet de répondre à cette obligation légale ;

Conseil en hygiène et sécurité : Afin d'accompagner et soutenir la collectivité dans sa politique et ses obligations en matière de prévention, de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail, le CDG propose un service de conseil en hygiène et sécurité ;

Dispositif de signalement : Depuis le 1er mai 2020, les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place (après avis du CST/CHSCT) un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

A cette fin, le CDG 16 propose une plateforme numérique pour permettre à l'adhérent de répondre à cette obligation légale dans le respect de l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles.

La convention ci-annexée peut être signée avant le 31 décembre 2021, sans que cela ne génère de coût supplémentaire pour cet exercice. La facturation n'interviendra qu'à compter de l'année 2022, sauf pour les prestations à la demande de la collectivité qui seraient réalisées avant cette date.

Cette convention se substitue aux conventions actuelles (médecine et audit) qui prendront fin au 31 décembre prochain au plus tard.

La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité :

- Médecine du travail : 0,34%
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : 0,03%
- Conseil en hygiène et sécurité : 0,02%
- Dispositif de signalement : fonction de référent externalisée : 0,03%

Considérant que notre collectivité est déjà adhérente au service médecine du travail proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

- décider d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion

- décider de souscrire aux services suivants :

- Médecine du travail
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité
- Conseil en hygiène et sécurité
- Dispositif de signalement : fonction de référent externalisée

- d'autoriser le Maire à signer la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion

- Décide à l'unanimité de souscrire aux services énumérés ci-dessus.

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.

- dit à l'unanimité que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

République Française
Département la Charente
Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_14 – Participation financière de la ville de Châteaubernard aux travaux d'effacement des réseaux de télécommunications électroniques rue de la Commanderie

Un programme d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité a été accordé pour des travaux situés : Rue de la Commanderie.

Le plan de financement détaillé de l'ensemble du projet est annexé en pièce jointe

Le SDEG 16 finance 30% du HT des travaux d'effacement des réseaux électriques estimés à 61 300,00 euros TTC.

Pour bénéficier de ce programme, il est nécessaire d'effectuer en même temps l'effacement des réseaux de communications électroniques.

L'effacement des réseaux de communications électroniques correspond aux travaux de génie civil c'est à dire les tranchées, les surlargeurs de tranchées, la pose des fourreaux, la

fourniture et la pose des chambres de tirage ainsi qu'au câblage et aux raccordements des usagers.

Le Département subventionne les travaux de génie civil à hauteur de 35% du montant hors taxes.

La Commune a mutualisé les redevances d'occupation du domaine public communal pour les réseaux d'électricité et de communications électroniques au SDEG 16.

En conséquence, le SDEG 16 finance à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux de génie civil.

La commune a transféré sa compétence communications électroniques à la communauté d'agglomération par représentation-substitution.

Le plan de financement est le suivant :

Travaux de génie civil :

(Tranchées, fourniture et pose chambres de tirage, fourreaux, ...)

Montant total TTC des travaux \ :	46 800,00 euros
	7 800,00 euros
Montant de la TVA :	39 000,00 euros
Montant total HT des travaux :	13 650,00 euros
Subvention du Département (35% du HT) :	13 650,00 euros
Financement du SDFG 16 (35% du HT) :	
Contribution maximum de la Commune 30%+(TVA) :	19 500,00 euros

La Commune n'aura à verser au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire du recouvrement de la subvention auprès du Département.

Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux :
(câblage, raccordements des abonnés, ...)

Etudes : montant total TTC des travaux :	1 387,44 euros
Câblage : montant total HT des travaux :	1 862,40 euros
Contribution de la Commune (100% + TVA études) :	3 249,84 euros

Soit :

Montant total des contributions communales sur l'ensemble des travaux	22 749,84 euros
---	------------------------

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

- Approuver les propositions de Monsieur le Maire ainsi que le plan de financement présenté.
- Décider qu'il sera versé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, à sa demande, la participation maximum de **22 749,84 euros** et l'inscrire au budget.
- Accepter que les modifications des installations (génie civil et câblage) qui interviendraient pendant les cinq premières années après la réalisation des travaux soient à la charge de la Commune et qu'au-delà de ces cinq années, seules les modifications des ouvrages de génie

civil soient à la charge de la Commune. Le déplacement du réseau de communications électroniques serait, dans ce dernier cas, financé par le propriétaire du réseau.

– Accepter de verser, au Comptable Public (PAIERIE DEPARTEMENTALE - Cité Administrative - 16017 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, la participation dès la fin des travaux sollicités et note que dès réception du « décompte général » adressé par l'Entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué à son encontre.

– Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

– Approuve à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire ainsi que le plan de financement présenté.

– Décide à l'unanimité qu'il sera versé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, à sa demande, la participation maximum de **22 749,84 euros** et l'inscrit au budget.

– Accepte à l'unanimité que les modifications des installations (génie civil et câblage) qui interviendraient pendant les cinq premières années après la réalisation des travaux soient à la charge de la Commune et qu'au-delà de ces cinq années, seules les modifications des ouvrages de génie civil soient à la charge de la Commune. Le déplacement du réseau de communications électroniques serait, dans ce dernier cas, financé par le propriétaire du réseau.

– Accepte à l'unanimité de verser, au Comptable Public (PAIERIE DEPARTEMENTALE - Cité Administrative - 16017 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, la participation dès la fin des travaux sollicités et note que dès réception du « décompte général » adressé par l'Entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué à son encontre.

– Donne pouvoir à l'unanimité à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 06/10/2021
Et
Publication ou notification du :
06/10/2021

L'an 2021, le 5 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme CLAISSE Laurence, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain, Mme HერიARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_08_15 – Participation financière de la ville de Châteaubernard aux travaux d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité rue de la Commanderie

Il est rappelé

- Qu'un programme d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité a été accordé pour des travaux situés : Rue de la Commanderie.
- Que, ces travaux seront réalisés dans le cadre de la convention « Environnement-Cadre de Vie » du Comité d'Effacement des réseaux.
- Que le Département subventionne ces travaux à hauteur de 15% du montant hors taxes.
- Que le SDEG 16 finance 30% + **la TVA** sur lesdits travaux.
- Qu'en conséquence, la Commune contribue à hauteur de 55% du montant hors taxes des travaux.
- Que le plan de financement est le suivant :

Montant total TTC des travaux ;	61 300,00 euros
Montant de la TVA :	10 216,67 euros
Montant total HT des travaux :	51 083,33 euros
Subvention du Département (15%) :	7 662,50 euros
Financement du SDEG 16 (30% du HT + TVA):	25 541,67 euros
 Contribution maximum de la Commune (55%) :	 28 095,83 euros

- Que la Commune n'aura à verser au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire du recouvrement de la subvention auprès du Conseil Départemental ainsi que de la récupération de la TVA.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de

- Approuver les propositions de Monsieur le Maire ainsi que le plan de financement présenté (annexe 14-1)
- Décider qu'il sera versé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, à sa demande, la contribution maximum de **28 095,83 euros** et l'inscrire au budget.
- Accepter de verser, au Comptable Public (PAIERIE DEPARTEMENTALE — Cité Administrative — 16017 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, la participation dès la fin des travaux sollicités et note que dès réception du « décompte général » adressé par l'Entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué à son encontre.
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire ainsi que le plan de financement présenté (annexe 14-1)
- Décide à l'unanimité qu'il sera versé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, à sa demande, la contribution maximum de **28 095,83 euros** et l'inscrit au budget.
- Accepte à l'unanimité de verser, au Comptable Public (PAIERIE DEPARTEMENTALE — Cité Administrative — 16017 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, la participation dès la fin des travaux sollicités et note que dès réception du « décompte général » adressé par l'Entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué à son encontre.
- Donne pouvoir à l'unanimité à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND